

WEBINAIRE ADRESSE

Mardi 18 juin 2024



Ordre du jour

- Actualités nationales et réglementaires
- Études de cas : améliorer la qualité de vos adresses
- Questions/réponses

Le déploiement des BAL

Adresses issues des BAL

17,4 millions



67% des 26,06 millions d'adresses présentes dans la BAN

Communes couvertes

20 743



59% des 35 071 communes

Population couverte

47,3 millions



69% des 68,26 millions d'habitants

Adresses certifiées

12,4 millions



48% des 26,06 millions d'adresses présentes dans la BAN

Département	Nb adresses BAL	Nb communes	Population couverte	Adresses certifiées
Loire Atlantique	94 %	193/207	95 %	51 %
Maine et Loire	95 %	152/176	95 %	58 %
Mayenne	61 %	154/240	59 %	55 %
Sarthe	72 %	213/354	77 %	65 %
Vendée	100 %	255/255	100 %	95 %

Actualités nationales et réglementaires

- Toutes les communes doivent avoir repris la main sur leur adressage depuis le 1^{er} juin 2024.
- Les travaux en cours
 - Le standard de l'adresse au niveau du CNIG en relecture finale.
 - Un groupe de travail sur les bâtiments .
- Les identifiants.
 - Fait partie des métadonnées utiles aux prestataires.
 - Toujours travailler en modifications.
- Les signalisations.

Actualités régionales

Mise à jour du guide Géopal.

Mailing en cours sur près de 400 communes réalisé par l'ANCT pour mise en avant des actions faites dans le cadre de l'accompagnement Géopal.

Etude de cas : améliorer la qualité de vos adresses

- Une action proposée en trois phases.
 - La sémantique des voies
 - Les dysfonctionnements potentiels
 - La numérotation

Etude de cas : améliorer la qualité de vos adresses

- C'est le Conseil Municipal qui a autorité pour dénommer les voies, y compris les voies privées ouvertes à la circulation publique, ainsi que sur les lieux dits
- Deux formats d'écriture dans la délibération:
 - En minuscule avec la 1^{ère} lettre de chaque substantif et adjectif en majuscules
 - Tout en majuscules est à proscrire si uniquement dans ce format
- Il est possible de dénommer les voies dans une langue régionale

Etude de cas : améliorer la qualité de vos adresses

Comment libeller les voies dans le référentiel de la Base Adresse Locale ?

- **Définitions :**
- ***Toponymes officiels :***
- C'est le nom donné aux entités administratives : Régions, départements, communautés de communes, communes
- Le libellé est normé et publié dans le COG (Code Officiel Géographique) géré par l'INSEE.
- Exemples : La Chapelle-de-la-Tour
- ***Toponymes non officiels :***
- Ce type de toponymes est laissé à la main des communes et plus particulièrement au Conseil Municipal. L'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales précise que « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Etude de cas : améliorer la qualité de vos adresses

- Avenue du Onze Novembre
- Chemin LE PETIT CHEMIN
- aire auguste lemercier
- Allée Joachim du bellay
- Lieu Dit Bel Air
- Lieu Dit la Petite Borde Rd58p
- Maison Neuve du Bois du Br
- Résidence des Pervenches
- Route D7
- Route du Gue D Aulaines
- Voie Communale Lot du Four Chommé
- ZI la Chasselouviere
- Allee des 6 Deniers
- Allee Faubourg Saint Nicolas
- Hameau de Champleau Rue des Montagnes
- Route de Fontyenoy Lieu-dit BARNAUD

Etude de cas : améliorer la qualité de vos adresses

Règles d'écriture du nom des voies :

- L'ANCT est l'animatrice auprès de communes pour la création de leurs adresses. La DINUM (direction interministérielle du numérique) a la charge de la transformation numérique de l'État au bénéfice du citoyen, de la qualité des services publics numériques. L'IGN en charge de la gestion des bases.
- Dans ce contexte, la charte de toponymie sera un outil pertinent pour arbitrer sur la rédaction des toponymes non officiels
- Le format 1.4 de l'AITF donne lui aussi des informations sur l'écriture du nom des voies

Etude de cas : améliorer la qualité de vos adresses

Règles d'écriture du nom des voies :

Etude de cas : améliorer la qualité de vos adresses

Règles d'écriture du nom des voies :

1. *Le champ voie :*

- Cet attribut contiendra la concaténation du type et du nom officiel de la voie en majuscules et minuscules accentuées ⁽¹⁾. La délibération doit être sous deux écritures : Impasse de l'École et en majuscule IMPASSE DE L'ÉCOLE pour la signalétique.
- Exemple :
 - Type de voie : Impasse ou Rue ; Libellé de voie : de l'École.
- Contre-exemples :
 - **Ne pas mettre le nom de l'ancienne voie** : « Rue des Sorbiers (anciennement Rue du Moulin) ».
 - **Ne pas mettre de nom de lotissement ou de résidence** : « Rue des lilas - lotissement des fleurs bleues ».
 - **Ne pas mettre le nom de l'ancienne commune, devenue commune déléguée** : « Rue des Sorbiers - Le Vésinet ».

Etude de cas : améliorer la qualité de vos adresses

Règles d'écriture du nom des voies :

1. *Les accents*

- Tous les mots en majuscule ou en minuscule doivent être notés avec leur accent ou autres signes diacritiques.
- Exemple : Rue du Ch^âteau Fort ; Rue No^ël Blacet ; All^ée ^Évariste Galois

Etude de cas : améliorer la qualité de vos adresses

Règles d'écriture du nom des voies :

1. *Les chiffres*

- Les dates s'écrivent en chiffres arabes : Rue du **14** juillet
- Les personnages en chiffres romains : Rue Henri **IV**
- Tous les autres s'écrivent en minuscules sauf la première lettre en majuscule : Rue des **Six** Deniers

Etude de cas : améliorer la qualité de vos adresses

Règles d'écriture du nom des voies :

1. Composants d'un terme générique complexe

- Les articles, articles contractés, prépositions, conjonctions, adverbes sont en minuscules.
- Sauf s'il sont en début de toponyme, la première lettre est en majuscule
- Exemple : **Au-dessus** des Bois ; Bois **au-dessus** de l'Abbaye ; Chemin **de la** Ferme.
- Les locutions constituant une unité sur le plan sémantique et grammatical sont écrites en minuscules à l'intérieur du toponyme et 1^{ère} lettre en majuscule si situé en début de toponyme
- Exemple : La Métairie **d'en haut** ; **En** haut de la Métairie
- Les noms propres
- Lorsque l'élément spécifique est le nom d'une personne, l'article et l'article contracté « du » voient sa première lettre en majuscule. En revanche la préposition « de » est en minuscules.
- Exemple : Rue **Du** Guesclin ; Rue de **La** Rochefoucauld ; Rue du Maréchal **de** Lattre **de** Tassigny.

Etude de cas : améliorer la qualité de vos adresses

Règles d'écriture du nom des voies :

1. Les sigles

- Les sigles qui se prononcent comme un vocable s'écrivent en majuscules.
- Les sigles qui se prononcent lettres par lettres sont en majuscules et chaque lettre est séparée par un point
- Exemple : UNESCO ; B.R.G.M.

Etude de cas : améliorer la qualité de vos adresses

Règles d'écriture du nom des voies :

1. Les traits d'union

- Pas de traits d'union entre un substantif et un adjectif ou entre deux substantifs
 - Exemple : Rue des Fortes Terres ; Rue de la Malle Poste ; La Belle Vue
- Contre-exemple : Bel-Air
- Le nom des saints : un trait d'union entre l'adjectif saint(e)(s) (es) et le nom.
 - Exemple : Rue Sainte-Catherine

Questions/Réponses

Vos questions, vos remarques...

